



DAAC/21-893-116 du 07/06/2021

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION ARCHITECTURE EN MILIEU SCOLAIRE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un enseignant de l'enseignement public spécialisé dans le domaine du patrimoine et architecture assurant un service éducatif Architecture en milieu scolaire, rémunéré sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. Une connaissance du territoire académique et notamment des départements des Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes est requise.

Même si l'intérêt pour la culture architecturale a évolué, et bien que l'architecture constitue notre cadre de vie quotidien, elle reste encore trop souvent méconnue ou incomprise. Parler d'architecture dès l'école, permet de préparer l'élève à devenir un citoyen éclairé, conscient de l'importance de son cadre de vie.

Le professeur aura pour mission de favoriser l'accès à l'étude et à la sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et au paysage en établissant un état des lieux des offres des structures, associations, organismes en direction du public scolaire. Il accompagnera les établissements et les enseignants dans la construction de leurs projets d'éducation artistique et culturelle. Il participera à la construction et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'architecture, notamment dans le cadre des formations inscrites au plan académique de formation.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale en charge du dossier, il participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Patrimoine et Architecture » de la DAAC et les services des publics des structures partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les partenaires et les équipes éducatives, il doit :

- Connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et l'offre des acteurs du territoire.
- Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat
- Être capable d'organiser, suivre et diffuser la formation dans le cadre du Plan Académique de Formation
- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les équipes de la DAAC et les opérateurs du territoire.
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en participant à la lettre d'information de la DAAC à chaque rentrée de vacances et à la rédaction d'articles de valorisation
- Connaître la politique des réseaux et être capable d'en être un interlocuteur dans le cadre du PEAC

- Maîtriser parfaitement les outils informatiques et faire preuve de rigueur et de respect des délais dans la conception des documents diffusés sur le site de la DAAC (articles, lettre d'information, rédaction de cahier de charges de formation, de projet)

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2021-2022, à compter du 1 septembre 2021 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire en Juin 2022.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 25 juin 2021
- le format numérique est à privilégier pour un envoi : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)
- à mettre en copie Emmanuelle Aubouin, chargée de mission « Patrimoine et Architecture » : [daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr)

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien à partir du 28 juin 2021 à la DAAC (ou en visio-conférence en fonction de l'évolution du contexte sanitaire). Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

**Mel** : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
DAAC  
DSDEN 13  
28 Boulevard Charles Nédelec  
13231 Marseille Cédex 1

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*